



possibilité d'un recours en justice suite investissement financier

Par **johanngoffette**, le **15/09/2019** à **21:33**

En 2010 j ai acheté un appartement moi ainsi que mes parents sous la loi scellier suite aux conseils de la maison de l'investisseur rue Blomet à paris 15 pour defiscaliser et que mes parents profitent de leur retraite ...

Achat de mon bien 156000€ mes parents 275000€

Depuis le début des des problèmes (construction , gestion locative , charges exorbitantes + 60% par rapport aux charges annoncées et le plus beau :

valeur de mon appartement en 2018 estimé à 90 000€ seulement après 7 ans -66 000€

Celui de mes parents 180000€ après 7 ans -1000 000€ environ juste sur la valeur du bien où il faut ajouter :

Résultat depuis qu'ils sont à la retraite ils n'ont profité de rien du tout vu les sommes encore à rembourser alors que cette agence nous a fait déboursier presque 390 000€

Une honte !!!!!

Bien sûr quand vous vous rendez à l'agence bien plus personne ne prend vos remarques en considération vous êtes seul au monde .

Dans la brochure de départ les éléments ne sont pas personnalisés , je me suis rendu compte que le montant de la valeur au mètre carré ne correspondait pas à la valeur à laquelle j'ai acheté mon bien ni celui de mes parents . Aucune prise en compte des risques à aucun moment . prix du loyer était estimé en 495 et 650 euros alors que mon loyer de départ a été de 434 euros .

Bref y a-t'il possibilité d'avoir un recours en justice et une chance d'avoir gain de cause dans ce genre de dossier ?

merci par avance pour votre retour

Cordialement

Johann